

Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°08/2024

Rapport de gestion 2023

Table des matières

Préambule.....	3
Visites.....	3
Visite spécifique.....	3
Grande visite.....	3
Voeux de la Cogest.....	5
Constats généraux.....	6
Rapport de gestion 2023.....	6
Programme de législature.....	6
Transition énergétique et numérique.....	6
Bâtiments.....	7
Politique de stationnement.....	8
Mobilité.....	8
Construction et aménagements du territoire.....	9
Sujet en attente de réponses.....	9
Compléments par dicastères.....	9
Territoire, économie et relations extérieures.....	9
Patrimoine, transitions énergétiques et numérique.....	11
Education, culture et environnement.....	12
Infrastructure, mobilité et sécurité.....	14
Ressources et cohésion.....	16
Conclusion.....	18

Préambule

La commission de gestion (Cogest) s'est réunie à 10 reprises selon l'organisation suivante :

- Trois séances pour la définition des vœux, transmission des 10 vœux à la Municipalité et préparation de la visite du dicastère Patrimoine, transitions énergétiques et numérique.
- Une séance de visite et étude du dossier de rénovation de la cantine du Châtaignier, avec M. Descloux, Municipal, et M. Dessibourg, chef de service.
- Deux séances dont une double pour la rédaction du PV du Châtaignier et la préparation de la grande visite.
- Une demi-journée d'audition de la Municipalité et des chef-fe-s de service (grande visite).
- Trois doubles séances de préparation et finalisation du présent rapport.

Visites

La Cogest remercie les membres de la Municipalité, les chef-fe-s de service, ainsi que toutes les personnes impliquées dans l'organisation des visites.

Visite spécifique

Dicastère	COGEST
Patrimoine, transitions énergétiques et numérique Olivier Descloux, Municipal Thierry Dessibourg, chef de service des constructions et rénovations	Barbara Rochat Michel Chardonens Marie-José Enz Chimène Maraviglia Nicolas Mojon Raphaëlle Urfer

Grande visite

Dicastères	COGEST
Territoire, économie et relations extérieures Laurence Muller Achtari, Municipale Secrétariat municipal, Anne Flachaire Service de l'urbanisme, Antonio Turiel, chef de service	Barbara Rochat Marie-José Enz Chimène Maraviglia

<p>Infrastructures, mobilité et sécurité</p> <p>Nadège Longchamp, Municipale</p> <p>Service des travaux et infrastructures, Lourdes Matas, cheffe de service</p> <p>Police administrative, Serge Cruchon, chef de service</p>	<p>Michel Chardonnens Raphaëlle Urfer</p>
<p>Patrimoine, transitions énergétique et numérique</p> <p>Olivier Descloux, Municipal</p> <p>Service des constructions et rénovations, Thierry Dessibourg, chef de service</p> <p>Service administration et entretien du patrimoine, Dominique Acciaro, chef de service</p> <p>Service informatique, Yves Steinmann, chef de projet</p>	<p>Pierre-François Culand Nicolas Mojon</p>
<p>Ressources et cohésion</p> <p>Daniel Besson, Municipal</p> <p>Service des finances, Laurent Vial, chef de service</p> <p>Service des ressources humaines, Florence Romanzini, cheffe de service</p> <p>Service de la population, Matthieu Burkhardt, chef de service</p>	<p>Marie-José Enz Michel Chardonnens Pierre-François Culand Barbara Rochat</p>
<p>Education, culture et environnement</p> <p>Philippe Somsy, Municipal</p> <p>Service de la jeunesse et des loisirs, Philippe Neyroud, chef de service</p> <p>Service de l'environnement, Isabelle Bovey, cheffe de service</p>	<p>Chimène Maraviglia Nicolas Mojon Raphaëlle Urfer</p>

Voeux de la Cogest

La COGEST a décidé de suivre et rapporter sur les thématiques ci-après. Les thématiques retenues constituent le lien avec la législature et le programme de législature 2021-2026 et permettent un suivi dans la mission de surveillance qui lui est dévolue.

1. Transition énergétique et numérique

- La COGEST souhaite être informée des actions entreprises par la Commune en matière de cybersécurité.
- La COGEST souhaite avoir une image de l'avancée de la transition numérique.
- La COGEST souhaite savoir si le site de la commune pourrait être amélioré et plus facile d'utilisation.
- La COGEST souhaite savoir si le label *Cité de l'énergie* est renouvelé.

2. Bâtiments

- La COGEST souhaite étudier un dossier sur les travaux réalisés en 2023, en particulier la rénovation de la cantine du Châtaignier.
- La COGEST souhaite connaître l'avancée du dossier du collège des Martines (réponse du Canton).

3. Politique de stationnement

- La COGEST souhaite être informée des actions entreprises par la Commune à ce sujet.

4. Mobilité

- La COGEST souhaite connaître les avancées du plan mobilité débuté en mai 2023.
- La COGEST souhaite connaître les résultats de l'étude dans le quartier de la Clochette - International School of Lausanne (ISL).

5. Constructions et aménagements du territoire

- La COGEST souhaite comprendre l'évolution prévue ou effective du règlement communal (constructions et aménagements du territoire) ainsi que les justifications.
- La COGEST souhaite savoir comment les informations liées aux aménagements privés sont accessibles.

6. Sujet en attente de réponse

- Bouclage du préavis 17/2020 (Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public). Comme demandé dans son précédent rapport, la COGEST souhaite que le dossier complet avec les justificatifs techniques et administratifs lui soit remis.

Constats généraux

Rapport de gestion 2023

La Cogest tient à remercier la Municipalité pour la qualité du rapport et pour l'adjonction d'un lexique des abréviations détachable.

La Cogest regrette toutefois que certains paragraphes soient un copié/collé du rapport 2022, dont les chiffres ne sont pas toujours corrigés. Elle espère que les informations ainsi transmises soient la réalité et elle demande à la Municipalité de bien vouloir y veiller.

La Cogest a eu quelques difficultés à déchiffrer certains histogrammes ou diagrammes en secteurs, dont les couleurs sont trop similaires (dégradés de gris).

La Cogest souhaiterait qu'à l'avenir les divers prestataires externes soient nommément cités dans le préavis.

Programme de législature

Le programme de législature 2021-2026 est le premier exercice réalisé dans la commune. Il a été fait en tout début de législature et est imprégné des axes politiques défendus par les candidats à la Municipalité.

Selon Madame la Syndique, s'il peut paraître abstrait, ce document est un outil de travail important pour la Municipalité. Par la confrontation avec la conduite des dossiers, il lui permet une évaluation régulière de l'avancement des objectifs qui y figurent.

REMARQUE

La Cogest rappelle qu'un programme de législature ne découle d'aucune obligation légale et que les Municipalités sont libres d'en produire un et de communiquer à son sujet comme elles l'entendent.

CONSTAT

En réponse à la demande de la Cogest, Mme Muller Ahtari se tient à sa disposition pour la consultation du tableau du suivi du programme de législature.

Transition énergétique et numérique

Informatique communale et cybersécurité

L'année 2023 a été une année de travail de fond et l'informatique communale est maintenant totalement sous contrôle. L'équipe informatique de la commune est confiante vis-à-vis de ce qui a été mis en place tant en termes d'infrastructures que de sécurité. Des scénarios de crise sont en place ou en préparation pour parer à un maximum de problèmes pouvant avoir lieu. De plus, l'ensemble des collaborateurs ont été briefés sur la réaction à avoir en cas d'attaque.

Néanmoins, aujourd'hui, les inquiétudes informatiques sont principalement en lien avec les associations intercommunales type EFAJE, qui sont liées à l'informatique communale, mais ne sont pas maintenues par cette dernière.

Pour rappel, chaque commune est responsable de son informatique et aucune standardisation n'existe, certaines expériences ayant montré que celle-ci n'apportait pas une réelle plus value par rapport au fonctionnement actuel. Néanmoins, il existe plusieurs organes aidant à la gestion informatique communale.

- Au niveau communal : L'association vaudoise des responsables informatiques communaux, avec qui des échanges se font régulièrement, permet d'avoir une vision d'ensemble des problématiques et des moyens de résolution existants liés à l'informatique communale.
- Au niveau cantonal : en cas d'attaque informatique communale, un « computer security incident response team » (CSIRT) a été mis en place avec le canton et l'union des communes vaudoises (UCV) pour permettre à la commune ciblée de gérer cette attaque dans les meilleurs délais, de manière à revenir à une situation normale.
- Au niveau fédéral : l'office fédéral de la cybersécurité (OFCS) effectue de manière régulière des tests d'intrusion dans le système informatique des communes puis transmet un rapport à la commune concernée.

CONSTAT

La Cogest constate l'avancée des travaux dans le domaine de la cybersécurité et s'en réjouit.

Transition numérique et site internet

Le sujet avance bien et beaucoup de choses ont déjà pu être mises en place. Il est à noter qu'un gros travail de fond est en cours, de manière à ne pas juste reprendre une pour une les procédures papier, mais de se servir de la transition numérique aussi comme outil d'amélioration desdites procédures communales.

A titre d'exemple, tout le système de facturation communale est en cours de numérisation et devrait permettre un gain en efficacité pour l'ensemble de l'administration.

Le site internet est une des pierres angulaires de cette transition et un soin particulier lui est apporté. Le but est que ce site, conjointement avec d'autres outils communaux, permettent aux citoyens un accès rapide et facile à toutes les informations communales.

Bâtiments

Cantine du Châtaignier

En date du 18 décembre, la Cogest a visité la cantine du Châtaignier en présence du Municipal M. Descloux et du chef de service M. Dessibourg. La visite a été constructive. Le PV est lisible en annexe.

CONSTAT

La Cogest attend le préavis prévu en automne 2024 et continuera à suivre le dossier.

Politique de stationnement

CONSTAT

La Cogest a pris acte des modifications des durées de stationnement. Elle restera attentive à la politique de stationnement.

Mobilité

Plan communal de mobilité et mobilité scolaire

Le plan communal de mobilité est en cours. Un cahier des charges a été établi et un dossier d'appel d'offres a été envoyé à cinq bureaux. Trois ont répondu et deux ont répondu conjointement. La Municipalité a reçu les adjudicataires et a attribué le mandat à deux d'entre eux, un pour la partie ingénierie, l'autre pour la partie participative.

L'étude de mobilité scolaire mandatée par le service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) à l'association transports et environnement (ATE) a débuté en 2023 et doit rejoindre le plan communal de mobilité.

CONSTAT

La Cogest se réjouit de l'avancée de ces dossiers qu'elle suivra avec attention lors du prochain exercice.

Quartier de la Clochette - International School of Lausanne

Dans son précédent rapport, la Cogest avait noté qu'elle attendait les résultats de l'étude menée en 2022 dans le quartier de la Clochette, afin de décongestionner le trafic.

Le dossier a été laissé de côté en 2023 mais va être relancé notamment avec le prolongement de la ligne t18.

CONSTAT

La Cogest a eu accès à l'étude qui a été faite par l'entreprise Christe et Gyax au sujet du problème de trafic aux alentours de l'ISL. Elle restera attentive à cette problématique dans l'exercice suivant.

Construction et aménagements du territoire

CONSTAT

La Cogest constate que les vœux liés à ce sujet ont été traités en page 65 du préavis gestion 08/2024.

Sujet en attente de réponses

Plan lumière

La commune est consciente de la lente avancée de ce dossier sur lequel elle collabore avec la Commune de Lausanne et de nombreux autres acteurs. Néanmoins, les premiers retours pourraient arriver prochainement.

CONSTAT

La Cogest continuera à suivre ce dossier.

Compléments par dicastères

Question introductive posée lors de la grande visite à chaque dicastère en début de séance :

Avec les nouveaux engagements, la surcharge de travail a-t-elle diminué au sein du dicastère ?

CONSTAT

La Cogest constate que la gestion du personnel n'est pas évidente. Les mentalités ont changé et des problèmes générationnels peuvent apparaître. Les chefs de service, s'ils sont à l'écoute de leurs collaborateurs, n'ont toutefois pas de formation spécifique de manager.

Certains services sont en cours de stabilisation, alors que d'autres sont encore en sous-effectif. A noter qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel.

Territoire, économie et relations extérieures

De façon générale, le service va mieux. M. Turriel a pu prendre son rôle de chef de l'urbanisme grâce aux engagements. Afin d'absorber la surcharge de travail, le service fait appel à des mandataires externes.

De plus, un auxiliaire vient environ deux jours par semaine. Deux stagiaires urbanistes étudiants en master à l'EPFL ont également été sollicités pour divers espaces publics dont la mise en place du pumtrack au Châtaignier.

Les enjeux principaux sont de renforcer la police des constructions qui doit faire face à la surcharge de travail liée aux demandes concernant la transition énergétique, les conflits de voisinage et les oppositions

qui nécessitent des rédactions de courrier importantes ainsi que des audiences à la préfecture ou au tribunal. La question se pose aussi d'engager un juriste, surtout pour la partie «contentieux».

Naturalisation

Les enquêtes sont effectuées par la police administrative, les naturalisations sont ensuite étudiées par la secrétaire de la police administrative et la secrétaire municipale. A partir de janvier 2024, la police administrative continuera son travail d'enquête et transmettra les dossiers au service de la population (SPOP).

Archives

Le classement papier des archives est fonctionnel. Cependant, la gestion électronique des documents (GED) est à revoir complètement avec le secrétariat municipal et Docutim, qui est le prestataire externe et qui est aussi chargé de l'expertise. Il intervient deux fois par année. Afin d'arriver à un résultat satisfaisant, il faudra certainement repartir à zéro.

Aucun partenariat n'est en cours avec la Canton, chaque commune gère ses archives.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

L'intercommunalité nécessite de rester dans le SDNL.

Les Communes de la deuxième couronne se sont retirées car les études et les enjeux du SDNL visent plutôt les Communes du périmètre lausannois. Elles souhaitent cependant rester informées des projets qui les impliquent.

Les avantages financiers sont importants. Pour mener à bien les travaux projetés (mesures infrastructurelles, transport public, mobilité douce), il est indispensable que la Commune reste au SDNL afin d'obtenir ces subventions.

CONSTAT

[La Cogest suivra le dossier du SDNL et plus généralement celui du PALM25 lors du prochain exercice.](#)

Modélisation 3D

L'outil 3D est à privilégier pour la police des constructions. Cependant, cette modélisation 3D prend du temps pour être mise en place, cela a un coût. Il faut d'abord passer les plans de quartier à l'enquête et le Conseil Communal est le seul habilité à lever les oppositions.

Les vues aériennes doivent être finalisées, afin de donner la meilleure information possible à la population.

Promotion économique - urbanisme éphémère

La Municipalité a un bail commercial d'une durée de cinq ans dans le bâtiment de la Poste, sous réserve de démolition du bâtiment. La Commune sous-loue ce local au Collectif 52, pour le Bistro. Ce bail commercial est d'une durée d'un an, renouvelable d'année en année, sous réserve de la présentation du bilan et des conditions suspensives notées dans la convention.

La Commune et les membres du Collectif 52 communiquent régulièrement. La Municipalité les accompagne dans leurs projets, comme par exemple pour le Biergarten.

A ce jour, les projets éphémères permettent d'avoir une vision sur les attentes des concitoyens.

Plan d'affectation communale (PACOM)

Se doter d'un PACOM est une obligation légale. Celui du Mont date de 1993. Il est nécessaire de le mettre à jour. Le bureau Urbaplan a été engagé comme prestataire pour accélérer la procédure d'appel d'offres et rédiger le cahier des charges qui requiert des compétences non présentes actuellement dans l'administration. Neuf réponses ont été reçues suite à l'appel d'offres.

CONSTAT

La Cogest attend le préavis de la Municipalité en juin 2024, et reviendra sur ce dossier lors du prochain exercice.

Oppositions

Concernant les oppositions déposées par une association active dans le domaine de la protection du climat, la Commune répond à cette association par une lettre type adressée à son siège à Zürich. Cette association n'ayant jamais répondu au courrier l'invitant à une séance de conciliation, les oppositions ont été levées.

Lausanne Région

Les municipaux participent aux différentes commissions thématiques, sauf celle des finances qui se traitent au niveau régional. L'union des communes vaudoises (UCV) est l'organe le plus adéquat pour traiter des questions financières.

REMARQUE

La Municipalité a déposé un projet de stratégie économique communal à Lausanne Région pour bénéficier d'un subventionnement LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique).

Patrimoine, transitions énergétiques et numérique

Un système de priorité a été mis en place pour faciliter le traitement des dossiers au sein du service des bâtiments. Les engagements ont fait du bien et ont apporté de nouvelles compétences, mais il faut surtout prioriser les choses et optimiser les processus.

Aujourd'hui, il y a une maîtrise des forces de travail et tous les employés du service se sentent pris en considération dans les projets. De ce fait, bien qu'il y ait un stress relatif et une obligation de gérer un projet après l'autre, il n'y a pas de surcharge ou de sentiment de « burnout » dans le service.

L'une des preuves de bonne santé de ce service est le renouvellement du label *Cité de l'énergie* avec une notation encore meilleure que lors des anciennes inspections.

Fond de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable

Le cadre est posé par le Conseil Communal et le Canton. En 2023, le fond a été épuisé pour la première fois. Toutes les demandes de 2023 ont reçu une réponse et ont été libérées de leur obligation d'attendre.

Le catalogue a été adapté en 2024. Les propriétaires montains sont sensibles et se mobilisent pour le développement durable de leur propriété. Le Mont est une commune très engagée dans le dossier. Selon la Municipalité, le fond est adapté et est bien géré.

Vélo-cargo

CONSTAT

La Cogest se réjouit de cette possibilité offerte à la population d'allier sport, mobilité douce et loisirs. Elle attend un bilan de son utilisation en 2024.

Planification démographique et scolaire

En fonction des méthodes de projection utilisées, divers chiffres ont été articulés ces dernières années. Certaines estimations ont été faites parfois dans l'urgence, pour définir l'impact d'un projet sur le territoire communal. Il s'agit aujourd'hui d'un sujet important pour le devenir de la Commune.

Le but de la planification scolaire et démographique est d'éviter l'urgence qui a semblé accompagner certains préavis de l'année 2023.

REMARQUE

Aujourd'hui, la Commune est sereine quant à sa capacité à accueillir l'ensemble des élèves de ces prochaines années.

Malgré plusieurs inconnues existant quant à l'avenir des constructions sur la Commune, la Municipalité a une vision assez précise de la situation (Voir information de la municipalité lors de la séance du conseil du 13 mai 24).

Education, culture et environnement

Le SENV n'est pas encore complet, il doit y avoir un nouvel engagement au 1^{er} juillet 2024. Le service est beaucoup sollicité par le SURB et le temps manque, notamment au sujet du patrimoine arboré.

Plan climat

Un premier diagnostic a été fait. Une communication sera faite par la Municipalité prochainement.

CONSTAT

La Cogest se réjouit de découvrir ce diagnostic et reviendra sur le plan climat en 2024.

Plans de quartier du SAF

Certains préavis environnementaux sont faits, d'autres sont en cours. Il n'y a pas d'évaluation globale, car chaque plan de quartier est indépendant.

Gestion des déchets

L'état des lieux est terminé. Il reste à établir un concept pour améliorer la gestion des déchets. Beaucoup de décisions sont à prendre afin de rendre cette gestion plus efficace, plus durable, moins coûteuse, tout en assurant de meilleures prestations pour préparer le passage de village à ville.

CONSTAT

La Cogest se réjouit de l'avancée dans ce domaine et reviendra sur ce concept en 2024.

Sociétés locales

Les critères actuels pour devenir une société locale datent de 2018.

REMARQUE

Le nouveau chef de service veut s'inspirer de villes comme Gland ou Rennes en France pour établir une charte, car leur philosophie va dans le sens du «vivre ensemble». Il faudrait fournir un travail participatif afin d'amener un cadre plus réglementé mais fédérateur auprès des sociétés locales.

CONSTAT

La Cogest reviendra sur ce travail d'élaboration des critères dans l'exercice suivant.

EFAJE

Le sujet doit être abordé et il faut y travailler. Il faudra mandater un bureau professionnel pour élaborer tous les scénarios possibles : rester dans l'EFAJE, en sortir et rester seul ou rejoindre un autre réseau. Une sortie se ferait sur le long terme, car il y aurait alors un problème de manque de ressources humaines.

CONSTAT

La Cogest reste attentive sur ce gros chantier et y reviendra lors de l'exercice suivant.

Préscolaire-privé

Le Canton veut mieux soutenir les structures à taux d'ouverture restreint, dont fait partie le préscolaire et il le fait notamment au travers de nouvelles subventions. Par conséquent, la Commune, pour renforcer les subventions cantonales, met à disposition des locaux communaux gratuitement. Des imputations internes seront faites à terme.

Espace YOLO

CONSTAT

La Cogest relève la qualité du travail effectué ces dernières années au sein de l'espace Yolo.

Infrastructure, mobilité et sécurité

Au sein du SIMO, l'année 2023 a été une année transitoire. La nouvelle cheffe de service, Mme Matas, a été engagée en juillet. Un poste n'a cependant pas encore été repourvu.

De gros projets demandant beaucoup de ressources continuent à être développés. Ainsi, en tenant compte aussi des absences liées à des maladies ou accidents, le volume de travail n'a pas été réduit.

Au sein de la POLA, la démission de juillet a été compensée par un engagement au mois de septembre. Le service est donc plus stable. Une restructuration et un renforcement du service se mettent en place afin de permettre un suivi plus efficace des projets. Il est aussi à relever qu'avec l'évolution de la Commune, les profils d'engagement du personnel changent, ce qui retarde le recrutement.

Services techniques

Un tableau permettant de visualiser l'état et l'avancée des missions du service technique est en train de se mettre en place.

CONSTAT

La Cogest suivra l'avancée de ce tableau de planification et y reviendra en 2024.

Véhicules et machines

Un problème au niveau du suivi des travaux avec le mécanicien a conduit au licenciement de ce dernier. Pour le parc automobile communal, un nouveau mécanicien sera engagé avec dans son cahier des charges l'obligation de mettre en place et de maintenir une fiche de travail pour chaque véhicule. A noter qu'une mise à jour de l'inventaire des véhicules est en cours.

Pour le remplacement d'un véhicule, c'est un travail d'équipe qui est effectué. Autrement dit, ce n'est plus le mécanicien seul mais l'ensemble des collaborateurs qui participent au processus. Ceci donne davantage de motivation. L'équipe voirie, en collaboration avec le mécanicien, adresse une demande de besoin à la Municipalité. Suit un test de deux jours d'utilisation du véhicule par le service concerné. Un rapport avec explication du choix est finalement donné à la Municipalité, pour validation.

Dans le cadre de réparations ne pouvant être effectuées par l'atelier communal, le choix du garage extérieur est fait en fonction de la marque du véhicule.

CONSTAT

La Cogest regrette le manque rigoureux du suivi des véhicules.

DEMANDE

La Cogest attend un inventaire des véhicules.

Manifestations

Les heures effectuées par la voirie et la POLA lors des manifestations publiques et privées sont répertoriées dans un tableau.

CONSTAT

La Cogest a pu avoir accès à un tableau de relevé des heures effectuées par les collaborateurs de la POLA au profit des manifestations communales.

DEMANDE

La Cogest attend le tableau de la voirie.

Réseau routier

L'entreprise Infralab, spécialisée dans les expertises routières, est le mandataire qui analyse l'état du réseau routier. Sur ces bases, seules les prévisions les plus urgentes sont planifiées.

Le mauvais état de certains tronçons est dû au retard d'entretien du réseau routier. Le développement de la Commune favorise une priorisation des nouveaux projets. Il est important de combiner la réfection d'un tronçon de route avec d'autres travaux, comme ceux liés aux collecteurs.

A noter qu'une collaboration avec les SIL permet une coordination dans le développement d'un projet de A à Z, sans avoir besoin d'y revenir.

TL-Lhand

Les travaux n'ont pas débuté. La Commune répertorie 22 arrêts de bus sur son territoire. Une analyse a été effectuée pour lancer une étude afin d'obtenir un crédit cadre. Un bureau d'ingénieur doit être choisi pour établir une fiche qui identifie les arrêts qui ne sont pas conformes et quels sont les travaux à effectuer. Ces fiches permettront de mandater une entreprise externe pour commencer les travaux. Le délai pour la mise en conformité devrait être fin 2025.

CONSTAT

La Cogest suivra les travaux de mise en conformité des arrêts de bus de la Commune.

Eclairage public

Tous les 5 ans, un contrôle de la conformité mécanique des mâts d'éclairage publics est obligatoire. Il ne s'agit donc pas d'un contrôle électrique, qui est fait et pris en charge par les SIL. Le déroulement de ce contrôle mécanique se fait par une mise sous vibration du candélabre afin de vérifier sa résistance mécanique qui peut être diminuée par la fatigue ou une corrosion dans les parties non visibles. Ce contrôle est à charge de la Commune.

Protection Civile

Le Mont-sur-Lausanne est sous l'ORPC de Lausanne. Il y a une commission PCi dans laquelle la Municipale est la déléguée.

Les engagements ayant impliqué la troupe en 2023 sont les suivants :

Interventions en situation d'urgence (ISU) :

- 17.01-15.02 : Déclenchement du Plan Grand Froid (PGF)
- 16.06 : Exercice DELESTA
- 20.07-26.07 : Traité de Lausanne-district
- 17.08-29.08 : Plan Canicule
- 09.11 : Perturbation CFF suite à la rupture d'un câble de fibre optique
- 16.11 : OPALÉ II, venue du président français M. Macron
- 05.12 : PBC au Musée Historique de Lausanne

Interventions en faveur de la collectivité :

- 20 km de Lausanne
- Triathlon
- Marathon
- Athlétissima

CONSTAT

La Cogest a eu accès à l'organigramme ORPC de Lausanne-district, à l'organigramme ORPC LDT-2023, ainsi qu'à la planification ORPC LDT 2024.

Procédés de réclames avec pose d'enseignes publicitaires

Les réclames sont principalement des banderoles et des enseignes lumineuses. Les entreprises doivent faire une demande à la POLA pour la pose d'enseignes publicitaires. Un coût de CHF 20.- au m² est perçu. Ce coût varie si la pose est permanente ou non. Dans le cas d'un chantier, passé six mois, la pose est considérée comme permanente. Il est à noter qu'aucune limite de durée n'est imposée. C'est le choix du demandeur.

Formations continues POLA

Un contrôle de formations est tenu pour l'ensemble des collaborateurs. Il y a eu cette année au sein de la POLA une formation anti-drones pour les neutraliser, un cours sur l'application de la police du commerce, un cours de sécurité auprès du bureau de prévention des accidents (BPA) spécifiquement pour le contrôle de sécurité des places de jeux et un cours sur la sécurité du travail auprès du centre de formations cantonal.

Ressources et cohésion

Le dicastère ne relève pas d'augmentation de travail. Une assistante RH doit encore terminer sa formation. S'il n'y a pas une augmentation significative de la population montaine, la gestion du dicastère devrait être stable.

Cependant, l'engagement de collaborateurs devient compliqué, car la Commune ne dispose plus de places de travail libres.

Registre fédéral des bâtiments et des logements

Chaque commune du canton gère son propre registre en puisant les données par extraction du fichier cantonal. Le Canton ayant changé de système, il est plus difficile d'y accéder. Toutes les communes vaudoises ont des difficultés pour accéder au registre cantonal. Le problème de l'adaptation se situe au niveau cantonal.

Intégration et primo-information

L'objectif est de recenser la population provenant de régions hors de l'Europe, majoritairement à régime autoritaire. Le but est d'évaluer le niveau d'intégration de ces personnes qui sont déjà en Suisse. Ce but n'est pas atteint, car la prise de contact avec chacune de ces personnes prend du temps et la communication est difficile.

Santé au travail

Au niveau du sport, huit collaborateurs participent au cours de yoga et une quinzaine de personnes profitent de l'accès à la piscine.

Au niveau santé et sécurité au travail (SST), une personne de confiance externe a été engagée en septembre par la Commune.

Les absences de longue durée sont des maladies nécessitant de longs traitements. Les employés en absence longue durée ont tous pu, à ce jour, réintégrer leur poste.

Madame Romanzini, cheffe de service RH, s'entretient chaque année avec chaque collaborateur.

REMARQUE

Aucune donnée n'existe quant à l'absentéisme par dicastère.

Aucun processus d'évaluation de qualité du management n'existe. Les chefs de service sont principalement des techniciens. Le management nécessiterait une formation.

Formation du personnel

Chaque collaborateur peut demander à participer à une formation. Cette demande est acceptée si la formation est jugée pertinente.

Les chefs de service peuvent donner des objectifs de formations ou faire des demandes de formations spécifiques pour leurs collaborateurs.

Personnel communal

L'administration communale se situe entre une PME et une grande entreprise.

Avec 38 % d'augmentation de la population, les dicastères sont toujours sous-dotés en collaborateurs, mais la situation devrait se stabiliser en 2024. Il y a plusieurs difficultés. Le temps de trouver un collaborateur est parfois long. Mais l'engagement de trop de personnel n'est pas une solution non plus. Il en va de même pour le personnel temporaire, car cela représente une surcharge de travail pour le collaborateur qui doit former la personne. Trouver des collaborateurs à temps partiel est aussi difficile.

Il faudrait notamment des renforts pour la transversalité, car celle-ci demande beaucoup de temps. Les outils sont en place mais leur utilisation n'est pas encore concrète par manque de savoir.

Il est à noter que malgré une certaine fatigue, l'ambiance de travail est bonne.

REMARQUE

La Cogest fait remarquer qu'il est difficile de faire un décompte exhaustif du personnel communal. Les tableaux au début de chaque dicastère ne donnent pas les mêmes chiffres que l'organigramme en page 126. La Municipalité va essayer d'y remédier dans le prochain rapport.

Ukraine



L'EVAM a mis en place un cours de français pour les ukrainiens. Celui-ci a lieu dans les locaux du Rionzi 57, mis à disposition par la Commune. Les participants viennent de tout le Canton et ce sont des bénévoles montains qui donnent les cours. Aucune inscription n'étant nécessaire, il est impossible de chiffrer le nombre de participants.

Il y a à ce jour dans la Commune 18 réfugiés d'Ukraine.

Conclusion

A la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la Cogest, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis municipal N°08/2024.

Le Mont-sur-Lausanne, le 3 juin 2024

La présidente :	Barbara Rochat	 _____
Les membres :	Michel Chardonens	_____
	Pierre-François Culand (a démissionné le 25 mai 2024)	_____
	Marie-José Enz	_____
	Chimène Maraviglia	_____
	Nicolas Mojon	_____
	Raphaëlle Urfer	 _____

PV Séance avec le service des bâtiments (cantine du Châtaignier) du 18 décembre 2023

(Foyer du Châtaignier)

Présences :

Pour la municipalité : Messieurs Olivier Descloux, municipal, et Thierry Dessibourg, chef de service des constructions et rénovations.

Pour la Cogest: Mesdames Barbara Rochat, Marie-José Enz, Chimène Maraviglia, Raphaëlle Urfer, Messieurs Michel Chardonnens, Nicolas Mojon

Excusé : Monsieur Pierre-François Culand

Objectifs :

Etudier le dossier concernant la rénovation de la cantine du Châtaignier, réalisée en 2023.

Questions-Réponses:

1. Quelle a été la genèse du projet (passage de CHF 4,5 millions à CHF 550'000) ?

- Suite au changement de législature en juillet 2021, la Municipalité a été renouvelée dans sa majorité et un état des lieux a été fait. Un programme de législature a été édité et les plans d'investissement ont été entièrement revus. La demande de crédit pour la surélévation du Mottier B avait été acceptée par le CC (préavis 05/2021) et le projet d'établissement scolaire de Champ-d'Aullie avait commencé. De nouveaux investissements allaient arriver. Il a donc fallu prioriser.
- De plus, l'absence de longue durée du chef de service, ainsi que les ressources humaines limitées ont eu pour conséquence que la reconstruction d'un bâtiment complètement différent sur le site du Châtaignier paraissait trop ambitieuse. Par ailleurs, le projet n'était pas encore abouti.
- La fin de l'année 2021 nous voyait sortir du Covid et les sociétés locales, entre autres, avaient des attentes pour pouvoir reprendre leurs manifestations au plus vite. La tente qui avait été installée provisoirement engendrait des frais de location conséquents et ne convenait pas pleinement à l'augmentation des activités des sociétés locales et de la population.
- Pour ces raisons, la Municipalité a décidé d'engager un projet moins onéreux dont la ligne directrice était «simple, rapide, efficient». Un préavis de CHF 550'000.- a donc été présenté au CC (préavis 04/2022), qui l'a accepté. Le projet initial des CHF 4.5 millions a été mis en pause.

2. Quelle a été la procédure de sélection des entreprises ?

En janvier 2022, la Municipalité a rencontré l'entreprise montaine Graz SA Constructions Bois, afin d'établir un cahier des charges pour la construction de la cantine du Châtaignier. L'entreprise Graz SA a proposé à la Municipalité de mandater l'entreprise MGM architectes +

ingénieurs civils, spécialisée dans les constructions en bois. Celle-ci a alors établi les plans d'après le cahier des charges de la commune et a devisé les travaux à CHF 550'000.- .

Le crédit a été adopté par le CC, et MGM a pu entamer la phase d'étude puis lancer les soumissions qui ont été transmises à des entreprises montaines.

En raison du contexte décrit ci-dessus et pour éviter une concurrence acharnée qui aurait engendré un délai supplémentaire, aucune autre démarche que celle auprès de l'entreprise Graz SA n'a été engagée.

3. Qui était le maître d'oeuvre et comment a-t-il été choisi?

La Commune du Mont était le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, l'entreprise MGM était le maître d'oeuvre, c'est-à-dire le responsable des travaux. Cette dernière disposait des compétences nécessaires dans l'établissement des plans de constructions en bois et pouvait respecter les délais.

4. Quel était le cahier des charges transmis aux entreprises ? La Cogest souhaiterait y avoir accès.

CONSTAT

La Cogest a pu étudier le cahier des charges qui lui a été transmis.

5. Quelles entreprises ont travaillé sur le projet (ferblanterie, toiture, charpente, électricité, dalle, ...)?

La Cogest peut certifier que les entreprises engagées pour les travaux sont principalement montaines.

Les soumissions ont été établies par MGM, le représentant du maître d'ouvrage. Les offres ont ensuite été transmises à la Commune qui a décidé à qui adjuger les travaux. Il est à noter qu'un tournus est effectué parmi les entreprises montaines du même secteur d'activités, pour l'ensemble des travaux communaux non soumis aux marchés publics.

6. Quel système de chauffage est mis à disposition des locataires ?

Un des objectifs économiques de cette cantine était que le bâtiment soit non chauffé, c'est-à-dire qu'on ne peut pas le maintenir à une température de 19°C durant toute l'année. Cependant, le toit a finalement été isolé afin d'éviter les contraintes de construction supplémentaires en cas d'isolation ultérieure du bâtiment. Les parois ont été prévues pour recevoir une isolation si nécessaire. Il faudrait alors changer l'affectation du bâtiment, faire une mise à l'enquête complémentaire et prévoir des travaux conséquents pour le sol.

A l'heure actuelle, la cantine peut être chauffée durant la saison froide avec un chauffage d'appoint à pellets, dont le silo est situé derrière la cantine.

Ce chauffage est gratuit pour les manifestations publiques et facturé pour les manifestations privées. Les locaux chauffés comme la grande salle sont à privilégier durant l'hiver.

7. Quel bois a finalement été utilisé (CH, VD, communal)? Le processus de reddition du bois montain a-t-il commencé ?

Un martelage a été organisé afin de couper le bois local nécessaire. Ce dernier a été vendu à la scierie Zahnd, qui l'a coupé et séché. Le temps de séchage du bois communal étant trop long, l'entreprise Zahnd a revendu du bois suisse (labellisé) à la Commune du Mont.

8. La cantine étant provisoire, les plans réalisés incluent-ils d'autres transformations ?

Les plans ont pu être consultés lors de la séance. Ces derniers n'incluent pas de transformations, hormis

- construction de WC accessibles aux personnes à mobilité réduite
- installation du wifi et d'un vidéoprojecteur
- installation de panneaux phonoabsorbants
- clapets étanches pour avoir la possibilité de tirer une prise 380 volts vers l'extérieur

9. Quels contrats de sponsoring ont été conclus (négociations pour réduire les frais de construction)?

Aucun contrat de sponsoring n'a été établi, les entreprises n'ayant pas eu d'intérêts pour cette proposition.

Informations complémentaires :

- La cantine sera amortie sur 15 ans. Elle est démontable et pourrait servir ailleurs le moment venu.
- Il reste un regret. Celui de ne pas avoir pu ouvrir à la date prévue, entre autre à cause de livraisons retardées dues au contexte de la guerre en Ukraine.

Conclusion : La Cogest a pu constater la bonne conduite de ce projet. La réalisation a respecté l'utilisation du bois communal, la participation des entreprises montaines ainsi que l'utilisation durable et évolutive du bâtiment. La Cogest remercie le service des constructions et rénovations de leur disponibilité et transparence.